

Annexe C

Corrigé du personnel enseignant - Les principes de la démocratie canadienne

Principe	Document	Éléments probants
Il existe des lois que tout le monde doit respecter	<i>Charte</i>	<p>« Dans leur façon d’agir, les gouvernements doivent tenir compte des droits et libertés que la <i>Charte</i> garantit à la population canadienne. »</p> <p>Le gouvernement ne peut pas agir à sa guise. Ses pouvoirs sont limités par la <i>Charte</i>, donc la loi s’applique à tous, même au gouvernement.</p>
Droit pour tous de vivre à l’abri de la discrimination	<i>Code (CODP)</i>	<p>« Chaque personne a droit à un traitement égal » dans différents domaines.</p> <p>Les personnes sont protégées contre la discrimination fondée sur certains attributs qu’elles ne peuvent changer, comme leur âge, leur identité sexuelle ou leur origine ethnique.</p>
Protection des minorités	<i>Code (CODP)</i> <i>Charte</i>	<p>« Le <i>Code</i> reconnaît que les personnes qui font l’objet d’un traitement injuste appartiennent souvent à certains groupes de la société. »</p> <p>Certains groupes minoritaires, caractérisés par leur race ou leur orientation sexuelle, sont protégés.</p>
Bien commun	<i>Code (CODP)</i>	<p>« Un employeur peut faire de la discrimination fondée sur l’âge, le sexe, l’existence d’un casier judiciaire ou l’état matrimonial si ces critères constituent effectivement des exigences essentielles de l’emploi. »</p> <p>Parfois, la discrimination est acceptable si elle sert le bien commun.</p>
Lois	<i>Constitution</i>	<p>« La Constitution énonce les principes de base qui régissent la démocratie canadienne et définit les pouvoirs des trois fonctions du gouvernement : l’exécutif, le législatif et le judiciaire. »</p> <p>Les gouvernements ne peuvent pas agir à leur guise, car ils doivent respecter certaines règles et leurs pouvoirs sont limités.</p>
Équité	<i>Constitution</i>	<p>« Au Canada, les peuples autochtones ont différents genres de gouvernements. »</p> <p>L’équité consiste à donner les mêmes chances à toutes les personnes, afin qu’elles puissent réaliser leur plein potentiel. L’autonomie gouvernementale y contribue.</p>